 

AUTORISATION de la composante pour le déplacement

des PERSONNELS

vers des UNIVERSITES du programme ERASMUS+ (pays participants)

Année académique 2019/20

 Déplacement **STA** **et STT combinées** « Staff Mobility for Teaching Assignment » Enseignement chez les partenaires

**L’activité de formation du personnel enseignant est destinées à permettre le développement de ses compétences en matière de pédagogie et de conception de programmes de cours, l’activité d’enseignement sera dans ce cas, réduite à 4 h minimum.**

Nom : Prénom :

Composante USMB :

Université partenaire, ville, pays :

Dates prévisionnelles : du au

**Nombre de jours de mobilité SEJOUR, HORS VOYAGE (*obligatoire*) :**

*Les dates prévisionnelles pourront être modifiées mais devront conserver le même nombre de jours.*

*A l’issue de la mobilité l’attestation de présence devra indiquer au maximum le nombre de jours séjour validé.*

Au départ de la résidence professionnelle : Chambéry Annecy

Pour les personnels d’entreprises étrangères entrants (STA), indiquer la localisation de l’entreprise, pays et ville :

Domaine d’études \* :

------------------------------------------------------------------------

**Accord du Directeur de l’U.F.R. : à**  le

(Signature) (Cachet)

**\*Il s’agit du code discipline indiqué dans l’accord inter-institutionnel**

2 appels à candidatures par an

**Retour pour le 8 Janvier 2020 dernier délai**

Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en compte et retournées dans la composante